

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 1^{er} avril 2021

Présents : Hubert BACOT, Sébastien HENGY, Brigitte LAMBERT, Laurent ROUILLER, Marie-Anne LONGY, Jacques EME, Dominique JOLY, Ghislaine FAION, Chantal MILLOT, Alain CAROZ-JIMENEZ, Laurent SCHÜWY, Sophie NIALON, Véronique HUSSON, Cyrille ADAM

Excusés : Sébastien HENGY qui donne procuration à Hubert BACOT, Stéphanie ROMINGER et Cyrille ADAM

Le conseil a choisi comme secrétaire Chantal MILLOT

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

1/ Réhabilitation énergétique du Château Caron (mairie) - attribution du marché : suite à la décision de procéder à cette opération et de désigner un mandataire, une consultation a été lancée. Après analyse des offres reçues, le maire propose de retenir le SIDEC en qualité de mandataire. Le conseil municipal retient la proposition du maire et attribue la mission de mandataire au SIDEC pour un montant de 50 661.00 € HT. Donne pouvoir au maire pour signer tous les documents afférents à cette opération.

2/Gestion du camping municipal : le maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, le principe d'une Délégation de Service Public avait été approuvé. Une consultation a donc été lancée et une seule offre a été reçue. La commission concernée s'est donc réunie pour examiner cette offre, qu'elle a validée. Le maire donne diverses informations relatives à ce

contrat de DSP et sollicite l'avis du conseil municipal, qui entérine le choix de la commission consultative communale. Le contrat de DSP est donc attribué à la SAS BONTEMPS de RANCHOT.

3/ Mise en vente Château Brunet : la commune ayant décidé de vendre ce bien, le maire explique qu'il a reçu des conseillers immobiliers spécialisés pour ce genre de bien et qu'un mandat pourrait être envisagé avec l'Agence Square Habitat Crédit Agricole si le conseil municipal est d'accord. Ce dernier suit l'avis du maire et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à ce mandat.

4/ Vente du bâtiment de l'ancienne gendarmerie : tout comme pour la vente du Château Brunet, des agents immobiliers ont été reçus. Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du maire, décide de mandater l'Agence Capifrance et l'autorise à signer le mandat et toutes les pièces nécessaires avec cette agence.

5/ Ouvertures de crédits avant le vote des budgets : comme tous les ans, il s'agit d'ouvrir des crédits d'investissement pour pouvoir honorer certaines factures. Le conseil municipal donne son accord.

6/ Tarif location site des Forges pour le Festival No Logo : le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu Florent Sanseigne, organisateur du Festival, et que ce dernier demande une réfaction sur la location du site des Forges si le Festival a lieu. Le conseil municipal (11 voix pour) fixe à 8 000 € le tarif pour 2021.

7/ Personnel -demande de rupture conventionnelle : le maire informe le conseil municipal que Purdey BIDAS ne souhaite plus travailler dans l'évènementiel ; cette dernière a sollicité une rupture conventionnelle, qui implique le versement de 2 ans de chômage et d'une indemnité, que la commune ne peut et ne veut pas assumer. Il a donc refusé. Le conseil municipal émet le même avis.

8/ Mise en place du RIFSEEP : il s'agit du nouveau régime indemnitaire qu'il convient de mettre en place. Un projet de délibération sera envoyé au centre de gestion et passera en Comité technique qui devrait avoir lieu en juin.

Vu par Nous, Hubert BACOT, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 26 avril 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

La secrétaire,



Chantal MILLOT

Le Maire,



H. BACOT

